



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

DDAT/PLT

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

23 JUN 2022

ID : 056-215601626-20220606-APDDAT20220606-AR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

OBJET : Règlement du Marché

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29, L. 2212.1 et 2 et L. 2224-18 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2007 approuvant le règlement du marché ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2007 portant règlement général des marchés de la Commune de Ploemeur ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2008 modifiant le règlement du marché du dimanche ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2013 créant un marché hebdomadaire, le lundi à Lomener ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2016 modifiant les horaires du marché et le nombre de commerçants abonnés ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2022 modifiant l'article 24 du règlement général des marchés et plus spécifiquement le marché du mercredi.

Vu l'avis favorable de la commission consultative des marchés du 17 juin 2021 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt général du commerce ploemeurois d'étendre le marché du mercredi pour favoriser l'implantation des producteurs locaux et le développement des circuits courts ;

Considérant qu'il est de l'intérêt général du commerce ploemeurois de préciser les conditions d'accueil des producteurs de plants sur le marché du mercredi compte tenu qu'il est dorénavant réservé aux seuls producteurs et artisans alimentaires ;

ARRETE

Article 1 : Les arrêtés portant règlement général des marchés de la Commune de Ploemeur sont modifiés comme suit :

Titre III - LES AUTRES MARCHES

Place Falquerho

Article 24 :

En dehors des commerçants présents régulièrement (abonnés et passagers) jusqu'au 16 juin 2021 (cf. annexe 1), le marché de la place Falquerho n'est dorénavant ouvert qu'aux seuls producteurs et artisans alimentaires.

- Le nombre de commerçants abonnés reste fixé à 11.
- Seuls les commerçants ayant la qualité de producteurs ou d'artisans alimentaires peuvent prétendre à un abonnement.
- Le nombre de commerçants et producteurs passagers est librement déterminé par le placier en fonction des linéaires disponibles. Chaque étal est limité à 6/7 mètres de linéaire.
- Compte tenu de cette extension, l'annexe 2 de l'arrêté du 8 octobre 2007, relative au plan du marché est modifiée (cf. annexe 2).

Exceptionnellement, sous réserve de place disponible et après autorisation du placier les producteurs de plants seront autorisés à déballer.

Le stationnement des véhicules reste interdit sur la place Falquerho et en face du 1 rue de Raime, de 22 heures la veille à 14 heures le jour du marché (cf. annexe 2).

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 13 mai 2022.

Article 3 : Les autres clauses des arrêtés portant règlement général des marchés de la Commune de Ploemeur demeurent inchangées.

Ploemeur, le 6 juin 2022

Le Maire,
Ronan LOAS



Commerçants abonnés marché du mercredi

ENSEIGNE	NOM	Prénom	CP	VILLE	m ²	Activités accréditées	AL	Présence
	JEGOUSSE	Damien	56420	PLUMELEC	10	boucher chevalin	producteur	ABONNE
PEDRONO - Ma baraq'à fruits	PEDRONO	GILLES	56620	PONT SCORFF	36	fruits et primeurs	revendeur	ABONNE
la petite crépière	LE MONTAGNER	CINDY	56850	CAUDAN	14	crêperie	artisan	ABONNE
Merveilles du jardin	CADOU	YOLAINE	56690	NOSTANG	8	légumes et maraichage	maraicher	ABONNE
TIA MAREE	LE DOUSSAL	DAMIEN	56270	PLOEMEUR	16	poissonnerie	revendeur	ABONNE
LES VOLAILLES DE LA FERME	CALVEZ	OLIVIER	29170	SAINT EVARZEC	12	Charcuterie-rôtisseur	producteur	ABONNE
	MARTIN	FABRICE	56100	LORIENT	10	fromager	revendeur	ABONNE
Les Coteaux de Kerloc'h	TELLIER MAUD	MARBETH CLAIRE	56240	BERNE	11	légumes bio	maraicher	ABONNE
Boucherie du Scorff	VESTIA	DOMINIQUE	56100	LORIENT	14	boucher - charcutier	revendeur	ABONNE
SARL TI YAR	LOMENECH	NICOLE	56650	INZINZAC LOCHRIST	4	œufs	producteur	ABONNE

Commerçants non abonnés du mercredi

ENSEIGNE	NOM	Prénom	CP	VILLE	m ²	Activités accréditées	AL	Présence
KERFROLO	LIARD		56660	ST jean Brevelay	10	pommes	producteur	PASSAGER
GAEC	MATHE	CYRIL	29300	ARZON	6	fromager	producteur	PASSAGER
	WEBER	ANNIE	56321	Le Faouet	6	pain	boulangier	PASSAGER
	COURIO	PATRICK	56600	LANESTER	6	miel	producteur	PASSAGER
	TYGREAT	RENAUD	56270	PLOEMEUR	8	fromager	revendeur	PASSAGER

ANNEXE 1

Marché du mercredi matin
Configuration extension

Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le **23 JUIN 2022**
ID : 056-215601626-20220606-APDDAT20220606-AR



 Placement actuel des commerçants

 Fermeture barrière

 Extension marché